



Paris, le 10 décembre 2021

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### La CGB remet au Ministre de l'Agriculture le livre blanc « Betteravier 2030 » portant 20 propositions pour consolider les perspectives betteravières

Lors de l'Assemblée Générale de son centenaire à la Maison de la Chimie, la CGB a rappelé notamment dans le cadre de sa table ronde l'importance de l'innovation pour éviter les impasses agronomiques, répondre à l'urgence de décarboner notre économie tout en protégeant les agriculteurs face aux enjeux d'adaptation et de transformation. Franck Sander, Président de la CGB a remis à cette occasion au ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, un livre blanc<sup>[1]</sup> portant 20 propositions pour consolider les perspectives betteravières à l'horizon 2030 et faire de la betterave un véritable levier de souveraineté alimentaire, énergétique, sanitaire, industrielle et de lutte contre le changement climatique dans les territoires. Forte de 100 ans d'histoire et le regard tourné vers l'avenir, la CGB porte ces propositions pour accélérer l'innovation betteravière afin d'asseoir notre souveraineté et de répondre au défi climatique.

La culture de la betterave est soumise au changement climatique et à une pression sanitaire croissante avec la cercosporiose, la jaunisse ou encore le charançon. Dans l'attente des premiers résultats concrets du Plan National d'Innovation et de Recherche sur la jaunisse d'ici 2024, la CGB sollicite une **nouvelle dérogation** pour pouvoir utiliser les néonicotinoïdes en enrobage de semences pour les semis 2022. La CGB appelle de ses vœux la **duplication de ce type de programme d'innovation collaboratif prioritaire pour le charançon** dont la pression s'exerce maintenant au nord de la Seine et dont les ravages sont de nature à fragiliser voire réduire des bassins betteraviers. Il est capital de s'organiser pour apporter des réponses aux impasses agronomiques et ne plus les subir.

Par ailleurs dans le cadre de l'objectif de neutralité carbone porté par l'Union européenne à l'horizon 2050, il s'agit de donner les moyens au secteur agricole d'apporter sa pleine contribution : structurer un modèle économique dont les axes prioritaires sont la labellisation bas carbone agricole qui permette de relocaliser les achats de crédits carbone, accompagner le développement du bioéthanol et du biogaz comme solutions matures pour décarboner transports et chauffage. Les constructeurs automobiles français sont ainsi appelés à accompagner la croissance du seul carburant renouvelable et Made in France en proposant une gamme de véhicules flex-E85. De même, les betteraviers souhaitent la mise en place de partenariats avec le transport aérien pour la compensation carbone.

Ces transitions doivent toutefois être accompagnées par une ambitieuse politique de gestion des risques. La première étape passe par des contractualisations associant l'ensemble de la chaîne de valeur tel que prôné par la loi EGA-2, dont la filière doit s'emparer : depuis la fin des

---

<sup>[1]</sup> Voir annexe

quotas et 4 campagnes sucrières marquées par un prix européen du sucre sous le seuil de référence, la filière française a enregistré un manque à gagner de près d'1 Md €.

Ce constat milite pour une révision en profondeur de notre contractualisation. La CGB partage ainsi pleinement les propos du ministre qui affirme avec force « Je suis sûr que cette loi Egalim-2 est une opportunité ».

Pour innover, il faut investir et investir requiert de la visibilité économique. C'est pourquoi en matière de gestion des risques, la CGB soutient l'abaissement à 20 % de la franchise de l'assurance récolte et appelle à l'établissement d'une feuille de route nationale ambitieuse pour mieux gérer les risques sanitaires.

Enfin la stratégie agricole française doit tenir compte de notre environnement concurrentiel et mondialisé. De ce point de vue, la CGB exige une cohérence entre nos normes sociales et environnementales internes et notre politique commerciale. La réciprocité ou dit autrement « les clauses miroirs » pour assurer une équité entre l'alimentation que nous produisons et celle que nous importons est essentielle pour notre agriculture et nos concitoyens. Pour cette raison, le sucre de canne doit faire partie des produits à inclure dans la réglementation européenne en discussion visant à prévenir la déforestation importée.

**En clôture de l'Assemblée Générale de la CGB, Franck Sander a tenu à rappeler qu' « après 100 ans d'existence, la CGB porte une ambition forte d'accélération de l'innovation dans son secteur sous toutes ses formes qu'elle soit contractuelle, agronomique ou pour répondre aux enjeux climatiques et de biodiversité. Il y a urgence à innover dans notre filière, c'est notre devoir pour le renouvellement des générations, quand on sait que d'ici 10 ans la moitié d'entre nous aurons transmis leur exploitation à des plus jeunes. »**

La CGB remercie le ministre de l'agriculture qui a rappelé qu'il fallait « **Maintenir la souveraineté sucrière française, elle est impérieuse** ». Cette citation vient incarner l'appui qu'il apporte à la filière depuis le début de son mandat.



**Franck Sander, Président de la CGB remet le livre blanc « Betteravier 2030 » à Julien Denormandie lors de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2021.**

## Le livre blanc CGB « Betteravier 2030 »



Dans le cadre du débat public ouvert avec la prochaine présidence française de l'Union européenne et l'élection présidentielle d'avril 2022, la CGB a souhaité structurer une démarche de réflexion ouverte et participative sur le devenir de la France betteravière et de l'exploitant betteravier à horizon 2030.

A l'écoute des différentes expertises, un cycle de rencontres thématiques s'est ainsi tenu à la rentrée 2021 et a permis de réunir des experts et acteurs du monde politique, économique et de la recherche pour un moment de réflexion et de débat.

A l'heure où le renouvellement des générations d'agriculteurs constitue un enjeu majeur pour notre agriculture dont on attend qu'elle soutienne notre souveraineté alimentaire, elle est également attendue pour répondre aux enjeux climatiques et de biodiversité.

La CGB a formulé dans ce livre blanc des propositions autour de trois priorités l'innovation, la bioéconomie, et la gestion des risques :

### ➤ Innovation : vers une beet'tech française

1. **Faire du PNRI « Jaunisse » un modèle d'innovation prioritaire collaboratif et partagé** entre recherche privée et recherche publique et pour la betterave porter la mise en place d'un PNRI « charançon ».
2. **Construire un cadre réglementaire stable** (pas d'interdiction sans solutions) et adapté à l'innovation avec l'adoption d'un **cadre réglementaire européen adapté aux nouvelles techniques d'édition génomique** afin de relever le défi du Green Deal et répondre aux enjeux agronomiques de la betterave.
3. **Faire de la finance verte une opportunité pour l'agriculture et la bioéconomie** avec une taxonomie et des critères d'investissement responsable accompagnant l'agriculture, l'agriculteur, le secteur sucrier et la production de bioénergie.
4. **Accélérer l'adoption des techniques innovantes par les agriculteurs avec la nécessité de :**
  - a. **Réunir les conditions d'un choc d'investissement dans les exploitations pour le renouvellement et l'adoption accélérée** des nouvelles technologies.
  - b. **Mettre en place un réseau d'exploitation leaders et pionnières pour l'adoption des dernières innovations**

## ➤ **Bioéconomie et bas carbone**

1. **Promouvoir un crédit carbone agricole made in France** pour valoriser les projets agricoles bas carbone et leurs co-bénéfices au niveau territorial et environnemental **en incitant les financeurs publics et privés à soutenir ces projets locaux.**
2. **Faire du label bas carbone une référence nationale et européenne** pour que la France devienne leader du « carbon farming » au niveau européen.
3. **Valoriser un sucre bas carbone « made in France »** en maximisant les synergies entre l'amont et l'aval de la filière.
4. **Conforter la méthanisation dans les territoires** via la mise en place d'une trajectoire d'injection ambitieuse vers les 10% et la prise en compte des externalités positives dans les conditions de financement et de rémunération pour les exploitations agricoles.
5. **Mutualiser au niveau européen le plafond d'incorporation de 7% de biocarburants de 1<sup>ère</sup> génération** afin d'exploiter pleinement le potentiel de production français.
6. **Mettre en place une fiscalité carbone au bénéfice de tous les biocarburants et produits biosourcés durables**
7. **Favoriser l'émergence de nouvelles valorisations innovantes via la conduite d'un programme de recherche collaboratif d'envergure portant sur l'identification des produits d'intérêt issus de la betterave et de ses co-produits de transformation.**
8. **Inciter les constructeurs automobiles français à proposer une gamme de véhicules flex-E85.**
9. **Conduire une étude approfondie sur la transition écologique des véhicules, basée sur une Analyse de Cycle de Vie (AVC) complète des véhicules et des énergies.**

## ➤ **Gérer les risques pour accompagner la transformation des exploitations et des filières**

1. Encourager le développement de **contractualisations longues de l'agriculteur au consommateur sur la base d'indicateurs partagés permettant des structurations de filières plus résilientes.**
2. **Encourager l'utilisation des marchés à terme** dans les filières pour une meilleure gestion et un meilleur partage des risques.
3. **Favoriser la création d'outils de stabilisation du revenu sectoriel (betteravier)** via la mise en œuvre de fonds de filière afin d'apporter de la visibilité à l'agriculteur.
4. Au niveau européen, **réhabiliter des mesures d'intervention publique pour répondre au risque de surplus de production communautaire du sucre.**
5. **Etablir une feuille de route nationale partagée entre l'Etat, la profession agricole et les assureurs concernant la gestion des risques sanitaires** qui soutienne les initiatives de filière et le socle transversal du FMSE.
6. Déployer largement une **assurance récolte en Grandes Cultures par la mise en place de franchises réduites à 20 %.**
7. **Accompagner la mise en place de fermes pilotes adoptant de nouvelles pratiques culturales** grâce à des dispositifs permettant d'indemniser les pertes de production/revenu.

Contact presse : Carine Meier - [cmeier@cgb-france.fr](mailto:cmeier@cgb-france.fr) – 01.44.69.41.36 - [cgb-France.fr](http://cgb-France.fr)